

WILLIAM LAFLEUR

~~L'EX~~

**LE PLUS  
BEAU  
MÉTIER DU  
MONDE**



**PAR MONSIEUR LE PROF**

**L'état des lieux  
inquiétant de  
l'Éducation nationale**

Flammarion



L'ex plus beau métier du monde

## DU MÊME AUTEUR

*Point final*, Michel Lafon, 2016.

*Monsieur le prof*, Flammarion, 2016 ; J'ai lu, 2018.

*#ÉthiqueEtResponsable*, Flammarion, 2018.

*Le Hussard noir*, coécrit avec Marie Pellan, Flammarion, 2019.

William Lafleur

L'ex plus beau métier  
du monde

Flammarion

Pour les graphiques :

- p. 181 : Évolution du salaire réel moyen : © Kévin Hédé  
p : 192 : Pouvoir d'achat ; p. 193 : Pourcentage de salariés du privé dont le salaire brut est plus faible que celui d'un professeur certifié avec sept ans d'expérience ; p. 195 : Salaires bruts des enseignants du premier cycle du secondaire avec quinze ans d'expérience en USD PPA : © [blog.epicycle.fr](http://blog.epicycle.fr)  
p. 197 : Sources des données contenues dans le tableau :  
Compte Twitter © Ithyphallique

© Flammarion, 2023.  
ISBN : 978-2-0802-9811-9

## NOTE DE L'AUTEUR

L'Éducation nationale a tendance à utiliser énormément de sigles. Pour faciliter la lecture, j'en explique la plupart au fil du texte. Vous pouvez également vous référer au glossaire en fin d'ouvrage, qui vous éclairera d'un coup d'œil sur ce langage administratif si particulier.

Les textes marqués d'un trait latéral et ainsi typographiés sont des témoignages écrits par des professionnels de l'éducation. La plupart ont souhaité partager leur expérience de façon anonyme et apparaissent ici sous pseudonyme.



## AVANT-PROPOS

*Juillet 2011*

Je suis assistant d'éducation, communément appelé « surveillant » voire « pion », dans un collège de Rennes. Alors que les élèves ont déserté les lieux, l'équipe de vie scolaire dont je fais partie s'occupe des préparatifs de la rentrée prochaine. De temps en temps, je regarde si les résultats du CAPES <sup>1\*</sup> d'anglais sont tombés, mais non, le suspense s'étire sur toute la matinée, jusqu'à ce qu'une collègue vienne me voir dans une salle où je range les tables et crie : « Tu l'as ! »

Mon corps réagit avant mon esprit, et quelques larmes de joie coulent sans que je réalise. Oui, ça y est, c'est fait, après cinq années d'études, je viens d'obtenir mon CAPES d'anglais. Je n'y croyais pas, et mes professeurs ne croyaient pas vraiment en moi non plus, d'où le choc.

Au-delà de réussir à atteindre ce qui a été mon objectif pendant plusieurs années, je suis heureux à ce

---

1. Tous les sigles marqués par un astérisque sont expliqués dans le glossaire en fin d'ouvrage. CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

## *L'ex plus beau métier du monde*

moment-là d'avoir trouvé ma place au sein de la société. Non seulement je vais avoir un métier, mais en plus, je vais avoir un *rôle*, et un rôle honorable : transmettre mes connaissances et ma passion de l'anglais aux jeunes générations.

Certains disent même qu'il s'agit du plus beau métier du monde... Je n'ai qu'une hâte, me retrouver face aux élèves !

### *Juillet 2022*

Onze ans plus tard, les choses ont pris une tournure plutôt imprévisible. Je ne suis pas simplement *prof*, non, je suis désormais *Monsieur Le Prof*, un enseignant suivi sur les réseaux sociaux pour ses anecdotes. À l'origine, j'ai créé un compte sur Twitter afin de raconter avec humour et décalage des moments de la vie de prof : entre élèves roublards, photocopieuses récalcitrantes et collègues hauts en couleur, j'avais une tonne d'histoires drôles à partager.

Je ne pensais pas que les coulisses du métier d'enseignant pouvaient intéresser autant de gens, et les années passant, des dizaines, puis centaines, puis milliers, puis centaines de milliers d'internautes ont fini par suivre le quotidien somme toute plutôt ordinaire d'un professeur d'anglais anonyme.

Hélas, au fil des années – et des réformes –, j'ai eu de moins en moins envie de rire.

En effet, ces réformes me paraissaient néfastes, que ce soit pour les élèves ou pour les enseignants, et ce qui me surprenait, c'était le peu d'écho médiatique qu'elles

## *Avant-propos*

rencontraient. J'ai donc décidé d'utiliser ma plateforme pour clarifier les enjeux des dernières réformes, telles que celle du baccalauréat de 2019, dont les conséquences négatives sont claires pour les enseignants, mais souvent nébuleuses pour qui ne fait pas partie du milieu.

Pour prendre la température de ce métier, pas besoin de thermomètre, il suffit de se rendre dans une salle des profs et d'écouter les conversations. À mes débuts dans le métier, on parlait surtout des élèves, on s'échangeait des perles, maugréait contre les fortes têtes qui nous rendaient fous, l'atmosphère était dans l'ensemble très bon enfant. Mais aujourd'hui, ce qu'on entend le plus, ce sont des soupirs d'épuisement et de lassitude. Le sujet premier, c'est celui de la reconversion. Et ce n'est pas une simple lubie, quelque chose dont on parle comme un ailleurs qui ferait rêver après un cours difficile, non, c'est une *direction*. En dix ans, le nombre de démissions a triplé chez les enseignants.

J'ai beau être *Monsieur Le Prof*, avoir bâti une grande partie de mon identité virtuelle autour d'un métier que j'ai chéri, et dont j'ai adoré partager l'envers du décor pendant une dizaine d'années, je reste un professeur plutôt *lambda*, qui traverse les mêmes joies, les mêmes difficultés et les mêmes remises en question que mes collègues.

C'est pour cette raison que, quoi qu'il arrive, l'année scolaire 2022-2023, ma douzième, sera ma dernière au sein de l'Éducation nationale. C'est un métier qui a été difficile et exigeant dès sa première année, et cela ne me

posait pas de problème, car je croyais profondément en ce que je faisais. Mais depuis, le métier a été largement vidé de sa substance, et je ne trouve plus de sens à ce que je fais.

Et je suis loin d'être le seul à ressentir cela : étant un enseignant très suivi par des collègues de tous horizons, j'ai reçu au fil des années des centaines de témoignages, des appels à l'aide de collègues démunis, abattus, qui, ne sachant vers qui se tourner, m'ont envoyé le récit de leurs désillusions.

Mis à part leur communiquer ma compassion, leur souhaiter du courage et les guider vers quelqu'un qui serait plus compétent que moi pour les aider, je ne pouvais pas faire grand-chose. Enfin si, une chose : relayer leur parole. J'ai utilisé ma présence sur les réseaux sociaux pour diffuser leurs témoignages, et pour chaque récit que je partageais, j'en recevais dix autres en retour. Cela m'a fait comprendre que tous ces cas de maltraitance institutionnelle, de vocations brisées, de solitude, de désespoir et de collègues sur le départ n'étaient pas des situations isolées, mais bien quelque chose de systémique. Les collègues étaient satisfaits de voir leur parole entendue, et mes abonnés ne faisant pas partie de l'Éducation nationale étaient quant à eux effarés de tout ce qu'ils apprenaient, et souhaitaient en savoir plus.

Ces témoignages étaient d'une importance capitale, et de simples *stories*, tweets ou publications Facebook, pas à la hauteur de leur valeur. Ainsi, le 3 juillet 2022, sur ma page Facebook, je propose aux collègues intéressés de me faire part de leur témoignage concernant la

## *Avant-propos*

crise que traverse l'Éducation nationale. En un après-midi, je reçois plus d'un millier de récits de professeurs au pied du mur. Avant la fin de l'été, la barre des 2 000 témoignages est atteinte.

L'objet de cet ouvrage est donc de dresser un état des lieux de l'éducation en France, vu de l'intérieur, par des milliers de paires d'yeux. Oubliez les grands discours des experts en communication qui ne cessent de répéter à l'envi que « tout va bien ». Un livre de ce genre fera, je l'espère, plus de bruit que mes publications en ligne. Il est encore temps de redresser la barre, avant que tout le monde ne quitte le navire. Avant le naufrage de notre système éducatif.



# I

## SOIS PROF ET TAIS-TOI

À l'époque où je me contentais de raconter des petites anecdotes amusantes et décalées sur le métier d'enseignant, tout allait bien, mais dès que j'ai commencé à prendre position contre certaines réformes, décisions ou déclarations émanant du ministère, de nombreux collègues se sont inquiétés pour moi, toujours avec les mêmes questions : « Mais tu n'as pas peur de t'exprimer publiquement ? Tu n'as jamais eu de problèmes avec le rectorat ou ta hiérarchie ? »

Vous constaterez que si une très large majorité des enseignants publient sous pseudonyme sur les réseaux sociaux, ce n'est pas par crainte que leurs élèves ne les démasquent, mais bien plutôt pour se protéger de leur hiérarchie.

Nous n'avons pas une épée de Damoclès mais un « devoir de réserve » au-dessus de nos têtes, prêt à s'abattre sur nous au moindre écart.



# 1

## LE DEVOIR DE RÉSERVE

Le « devoir de réserve » est défini comme suit d'après le site officiel du service public<sup>1</sup> :

*Vous êtes agent public (fonctionnaire ou contractuel) ? Vous êtes soumis au **devoir de réserve** et à une **obligation de discrétion professionnelle** et, dans certains cas, vous êtes tenu au **secret professionnel**.*

*Le devoir de réserve désigne l'obligation faite à tout agent public de **faire preuve de réserve et de retenue dans l'expression** écrite et orale **de ses opinions personnelles**.*

*L'obligation de réserve n'est pas conçue comme une interdiction d'exercer les droits élémentaires du citoyen : liberté d'opinion et liberté d'expression.*

*Le devoir de réserve ne concerne pas le contenu de vos opinions, mais **leur mode d'expression**.*

*L'obligation de réserve s'applique **pendant et en dehors** du temps de travail.*

---

1. [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F530](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F530)

## *L'ex plus beau métier du monde*

*Le devoir de réserve s'applique plus ou moins rigoureusement selon les critères suivants :*

- Place dans la hiérarchie (l'expression des hauts fonctionnaires est jugée par exemple plus sévèrement)*
- Circonstances dans lesquelles vous vous exprimez (un responsable syndical agissant dans le cadre de son mandat bénéficie par exemple de plus de liberté)*
- Publicité donnée à vos propos (selon par exemple que vous vous exprimez dans un journal local ou dans un média national)*
- Formes d'expression (par exemple si vous avez utilisé ou non des termes injurieux ou outranciers)*

*L'obligation de réserve vous impose aussi d'éviter en toutes circonstances les comportements pouvant porter atteinte à la considération du service public par les usagers.*

*C'est à l'autorité hiérarchique dont vous dépendez de déterminer si vous avez manqué à votre devoir de réserve.*

*Le non-respect de l'obligation de réserve peut justifier qu'une procédure disciplinaire soit engagée à votre encontre.*

Si dans un premier temps on nous indique bien que l'obligation de réserve ne s'oppose pas à la liberté d'expression, on nous rappelle toutefois que ce devoir nous « impose aussi d'éviter **en toutes circonstances** les comportements pouvant porter atteinte à la considération du service public par les usagers ». Sauf que toute critique du système en place peut porter atteinte à cette

## *Le devoir de réserve*

considération... et donc nous mener à une procédure disciplinaire.

La première chose à savoir, c'est que le fameux « devoir de réserve » n'est pas inscrit ni défini dans la loi ou dans le statut des fonctionnaires, mais uniquement évoqué et invoqué par la jurisprudence lors de cas bien précis. Cette définition du site [service-public.fr](http://service-public.fr) ne s'appuie donc sur rien de concret, mais est bien présente pour que les fonctionnaires y réfléchissent à deux fois avant de sortir du rang.

À ce sujet, Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique, a pris position dans une tribune publiée dans *Le Monde* le 31 janvier 2008 pour affirmer que ce devoir de réserve s'appliquait notamment en fonction de la position hiérarchique occupée : plus on est haut placé, plus on se doit d'avoir une certaine réserve vis-à-vis de l'institution qu'on représente. Ainsi, si un enseignant peut tout à fait contester une réforme, il paraît plus complexe pour un recteur d'académie de faire de même, par exemple.

*J'ai rejeté à l'Assemblée nationale le 3 mai 1983 un amendement tendant à l'inscription de l'obligation de réserve dans la loi en observant que cette dernière « est une construction jurisprudentielle extrêmement complexe qui fait dépendre la nature et l'étendue de l'obligation de réserve de divers critères dont le plus important est la place du fonctionnaire dans la hiérarchie » et qu'il revenait au juge administratif d'apprécier au cas par cas. Ainsi, l'obligation*

## *L'ex plus beau métier du monde*

*de réserve ne figure pas dans le statut général et, à ma connaissance, dans aucun statut particulier de fonctionnaire, sinon celui des membres du Conseil d'État qui invite chaque membre à « la réserve que lui imposent ses fonctions »<sup>1</sup>.*

Mais alors, pourquoi ce devoir de réserve, si flou, fait-il si peur aux enseignants ?

Deux raisons majeures : premièrement, la plupart des enseignants sont d'anciens bons élèves, qui ont suivi une formation à l'université puis en IUFM\*/ESPE\*/INSPE\*<sup>2</sup>, où on a bien insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'agir en « fonctionnaire de l'État, éthique et responsable ». C'était même le nom d'une épreuve du CAPES à l'époque où je l'ai passé. Un professeur, par nature, veut *bien faire*. Il comprend l'importance d'un cadre – et de règles claires –, qu'il instaure lui-même dans sa salle de classe, et va donc avoir tendance à respecter celui qu'on lui impose en retour. De plus, au fil de notre carrière, nous n'avons que très rarement (tous les cinq à dix ans) une inspection ou un « rendez-vous de carrière » où l'on nous fait un retour sur notre pratique avec un inspecteur académique et notre chef d'établissement, seul moment où nous pouvons espérer avoir des perspectives d'évolution qui se traduisent par un avancement d'échelon augmentant de façon dérisoire

---

1. « Les fonctionnaires, citoyens de plein droit, par Anicet Le Pors », *Le Monde*, 31 janvier 2008.

2. IUFM : institut universitaire de formation des maîtres ; ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation ; INSPE : Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

## *Le devoir de réserve*

notre salaire. Ce qui nous pousse, le reste du temps, à ne pas faire de vagues afin d'échapper à toute sanction qui freinerait notre évolution.

Deuxièmement, ce devoir de réserve est invoqué de façon si aléatoire et arbitraire, et peut avoir des conséquences si variées, que l'on va avoir tendance à éviter de tenter le diable. Des collègues ont ainsi été mutés d'office en raison de leur implication dans un mouvement de contestation contre la Réforme du lycée. Nous y reviendrons.

Mon premier rendez-vous de carrière s'est déroulé en octobre, peu de temps après la commémoration de l'anniversaire du meurtre de Samuel Paty. Pour l'occasion, notre direction nous avait pondu au dernier moment (par un papier déposé dans les casiers dans la matinée pour l'après-midi) un petit texte de cinq lignes qui ne rappelait même pas les circonstances/la loi, mais qui en gros disait : « Il ne faut pas tuer quelqu'un parce qu'on n'est pas d'accord avec lui. » Assez pathétique, surtout quand on est prof d'histoire et géographie et qu'on doit le lire dans une classe de 4<sup>e</sup> avec qui on va travailler sur la liberté d'expression (cours qui a causé les débordements et le meurtre de notre collègue)... Le soir, une de mes collègues a posté sur Facebook un superbe poème écrit de ses mains en l'honneur de Samuel Paty. J'ai commenté : « C'est tellement mieux que ce qu'on a dû lire aux élèves. » Rien de plus, pour éviter de me faire taper sur les doigts. Cela n'a pas fonctionné : ce commentaire est venu aux oreilles de mon inspectrice qui me l'a reproché lors de mon RDV de carrière (soi-disant

## *L'ex plus beau métier du monde*

qu'elle avait des contacts sur Facebook qui l'avaient vu...). Mon directeur m'en a par la suite reparlé. Résultat : j'ai été rétrogradé en « satisfaisant » dans une des catégories liées au droit de réserve.

Bibiche

\*  
\* \*

Devoir de réserve ou pas, je me suis exprimée ouvertement sur l'arrivée des rythmes scolaires, sur les nouvelles évaluations, sur les réformes, etc. J'ai donc très vite eu ma hiérarchie sur le dos ainsi que la directrice qui a tout fait pour que je parte : classe surchargée, triple niveau mais surtout, surtout, des calomnies, du harcèlement, dénonciation pour discrimination et maltraitance ; elle m'a fait vivre un enfer sous l'œil complaisant de ma hiérarchie. Il a fallu que je prouve, point par point, que tout était faux, que je porte plainte pour qu'enfin je sois blanchie et que l'on nomme ce dossier : « conflit de personnes ». Durant toute cette période, je n'ai eu que deux choix : me suicider ou me battre pour prouver mon innocence. J'ai choisi de me battre mais j'en ai gardé beaucoup de maux et une rancune énorme contre l'Éducation nationale. Ma passion s'est envolée, mon envie de m'investir aussi. J'ai donc négocié ma démission en demandant une indemnité de création d'entreprise ; le dossier aurait dû être instruit en deux mois, mais ils l'ont fait traîner huit mois, à la fois pour que j'y renonce et aussi pour que je reste, enseignant dans un département déficitaire. J'ai tenu bon et aujourd'hui j'ai créé mon élevage canin, au milieu de nulle part, sans hiérarchie ni parents d'élèves ni petit

*Le devoir de réserve*

chef ne cherchant qu'à appliquer à la lettre la dernière lubie d'un inspecteur ou d'un ministre. Je suis restée trente ans dans le système, j'y ai laissé ma famille et ma santé, ma passion aussi.

Rossignol

## 2

### EN CAS DE VIOLENCE #PASDEVAGUE

En octobre 2018, une vidéo montrant un élève braquant son enseignante avec un pistolet (factice semble-t-il, mais difficile de le savoir sur le moment) fait le tour des réseaux sociaux. Les enseignants s’emparent de cette histoire avec le hashtag #PasDeVague, où ils témoignent des violences subies... et surtout du peu de soutien de leur hiérarchie.

Violence physique, violence verbale, sexisme, homophobie, tout cela est balayé d’un revers de la main : il faut faire preuve de bienveillance, ou simplement de silence, à l’égard des élèves, prendre sur soi et surtout ne pas faire de vagues. La règle d’or est d’éviter que le professeur agressé porte plainte. La plupart des témoignages ont un point commun : la façon dont leurs directions ont voulu étouffer l’affaire afin de ne pas nuire à la réputation de leur établissement, et à la leur, par extension. En effet, l’évaluation de l’établissement

dont ces directeurs ont la responsabilité se fait sur plusieurs critères, et notamment sur le nombre de conseils de discipline et d'élèves exclus, ce qui les pousse à mettre sous le tapis de nombreuses situations, afin de favoriser leur avancement de carrière.

Voici quelques témoignages postés sur les réseaux sociaux, tous anonymes, évidemment, car même si les enseignants sont victimes, ils ont cette crainte que relayer leur histoire ne leur vaille une sanction.

Dans le collège où j'ai fait mon année de stage, l'un de mes collègues a été victime de diffamation par ses élèves. L'enquête du rectorat a innocenté le prof, mais les élèves n'ont pas été punis. Les mêmes élèves (enfin, je suppose, bizarrement je n'ai jamais su qui c'était) ont ensuite fouillé sur Facebook pour trouver mon compte. La réaction de la principale quand je le lui ai signalé ? « L'ambiance de la classe va mieux, je ne veux pas secouer un nid de vipères. »

Le collègue a fait une dépression, il était contractuel et je doute qu'il continue à enseigner. Moi, je n'ai pas été titularisée et je ne veux PLUS JAMAIS passer le CAPES.

\*  
\* \*

Des élèves dès la rentrée m'ont dit que j'étais « bonne », dessin à l'appui, m'ont demandé si je voulais savoir pourquoi l'un d'entre eux était appelé « anaconda »... Rapport à la hiérarchie... qui m'a rétorqué que j'aurais dû attendre quelques années pour commencer à enseigner ou essayer de me vieillir un

peu... J'ai tenu quatre mois. Puis un mois d'arrêt et enfin démission de ma part.

\*  
\* \*

Alors que j'étais professeure stagiaire en école primaire, un élève a jeté une chaise au travers de la classe, manquant de peu de blesser un camarade. J'écris un rapport à mon directeur pour lui faire part de cet événement plutôt alarmant, et celui-ci me répond que ce n'est pas de sa faute, puisqu'il est hyperactif... Ce même directeur appelle ensuite mon tuteur pour lui dire que je ne suis pas capable de tenir mes élèves... J'ai quitté l'enseignement avant la fin de l'année.

En l'espace de deux mois, plus de 20 000 tweets utilisant le #PasDeVague (toujours consultables aujourd'hui) ont été publiés pour dénoncer ce genre de situations.

La première réaction de Jean-Michel Blanquer à cette affaire d'enseignante braquée a été d'annoncer qu'il était favorable à l'interdiction des téléphones portables au lycée : « Notre loi ouvre la possibilité aux lycées d'interdire le portable. Cela n'était pas possible avant. J'encourage ainsi vivement les lycées qui sont confrontés à des faits anormaux à user de ce nouveau droit. »

L'interdiction des téléphones portables est évidemment hors sujet : elle permettrait juste d'éviter que de tels actes violents soient filmés et que le public en ait connaissance, mais n'empêcherait pas les actes violents

eux-mêmes. En somme, cet appel à interdire les téléphones portables est dans la pure lignée du #PasDeVague : cachez cette violence que je ne saurais voir !

Et la professeure braquée à l'origine de cette histoire ? Elle passe rapidement de victime à « coupable de laxisme » dans la presse, qui relaie les paroles de parents d'élèves :

*Je ne sais pas si on peut parler de laxisme mais quand j'ai vu cette scène, je me suis dit que c'était du théâtre. Les enfants étaient en délire, en train de s'amuser, la prof regardait les élèves, presque amusée. Je me suis dit : « Pourquoi personne ne réagit ? » Je dirais qu'il n'y a pas eu de cadre dans cette classe. Certains vont dire : « Elle a eu peur, ça a été trop violent pour elle », mais moi j'ai aussi entendu les élèves. Ils m'ont dit que c'était tous les jours comme ça avec cette enseignante <sup>1</sup>.*

Et les gros titres ne manquent pas d'affluer :

« Créteil : les “familiarités” de l'enseignante braquée dénoncées » (*Valeurs actuelles*, 23 octobre 2018).

« Pour les parents d'élèves de Créteil : “Il n'y a pas eu de cadre dans cette classe” » (*France Bleu*, 22 octobre 2018).

« Prof braquée à Créteil : y a-t-il trop de laxisme face aux élèves violents ? Ça fait débat sur RMC » (BFM/RMC, 22 octobre 2018).

---

1. Valentin Dunate, « Pour les parents d'élève de Créteil : “Il n'y a pas eu de cadre dans cette classe.” » *France Bleu*, 22 octobre 2018.

## *L'ex plus beau métier du monde*

Car oui, quand les enseignants subissent des violences, c'est probablement qu'ils en sont responsables.

L'histoire de #PasDeVague aurait pu finir comme ça. Vous savez comment c'est, un hashtag en balaie un autre, c'est le grand bal de l'indignation sur les réseaux sociaux, et à peine le temps de dresser le portrait d'une éducation française en crise qu'un nouveau scandale débarque, et #PasDeVague n'est qu'un souvenir lointain, sans que rien ne change.

Malgré tout, ce #PasDeVague fait un bruit tel qu'on ne peut plus l'ignorer, et une commission d'enquête sénatoriale est très rapidement mise en place... La parole des enseignants serait-elle enfin prise au sérieux ?

## UNE COMMISSION D'ENQUÊTE SÉNATORIALE... POUR RIEN

Le 5 décembre 2018, je reçois un message privé de la part du compte officiel du Sénat sur Twitter.

*Bonjour, à la suite des faits d'une extrême gravité qui se sont produits à Créteil au mois d'octobre dernier, de nombreux professeurs – dont vous-même – ont témoigné de la réalité de leur quotidien et d'un soutien de l'institution qu'ils estiment insuffisant. Dans la continuité de ses travaux consacrés au métier d'enseignant, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a souhaité se saisir de ce phénomène afin d'en tirer toutes les leçons. Outre l'audition d'experts et de représentants des chefs d'établissement, la commission a jugé nécessaire d'entendre des professeurs ayant relayé le mot-dièse #PasDeVague, afin de leur donner directement la parole.*

*La commission souhaiterait donc vous entendre le mercredi 12 décembre à 11 heures en compagnie*

## *L'ex plus beau métier du monde*

*d'autres professeurs sollicités, afin de témoigner de la réalité de votre quotidien, des incivilités auxquelles vous ou vos collègues êtes confrontés et de la réponse donnée par l'institution. Cette audition fera l'objet d'une retransmission vidéo sur le site du Sénat et d'un compte rendu écrit.*

*Merci d'avance. Cordialement, la Direction de la Communication du Sénat.*

J'étais un peu partagé : j'avais l'impression que beaucoup de collègues avaient des choses beaucoup plus pertinentes et intelligentes que moi à dire à ce sujet. En effet, je n'ai pas subi de grandes violences. Des incivilités, oui, des insultes, parfois, des jets de projectiles, ça m'est arrivé. Des coups, jamais, mais des menaces, en invoquant un « grand frère » ou un parent énervé, ça oui. C'est pas grand-chose, hein ?

Puis je me suis souvenu qu'en fait, l'accumulation de ces « petites choses » me donnait une terrible boule au ventre avant d'aller en cours. Je me suis souvenu qu'un soir, en apprenant que mon contrat était prolongé dans un établissement, j'avais pleuré. La dernière fois que j'avais pleuré avant ça, c'était de joie, quand j'avais appris que j'avais obtenu le CAPES. Grand écart édifiant. Je me suis souvenu avoir cherché de l'aide auprès de ma hiérarchie, qui a balayé ma demande d'un revers de la main. Je me suis souvenu qu'une année, j'étais tellement isolé, tellement mal, sans personne à qui parler, que je suis allé voir un psy, pour la première fois de ma vie.

Alors je me suis dit qu'après tout, même sans avoir subi de violence aussi spectaculaire qu'un flingue factice

sur la tempe, peut-être que ça valait le coup de parler de ces difficultés qui s'accumulent, s'accumulent, jusqu'à peser comme un énorme bloc de béton sur nos crânes, transformant des profs motivés pour partager leur amour d'une matière en des profs traînant les pieds, l'estomac serré, de peur de donner cours à certaines classes, sans aucun soutien.

Et puis, on dit souvent qu'on n'est pas entendus, alors, quand le Sénat nous propose de nous entendre, je crois qu'il est difficile de refuser. Mais par où commencer ? Qu'est-ce que je peux bien leur dire ? Et surtout, aurai-je le droit de tout dire ? Le fameux « devoir de réserve » me sera-t-il imposé ici ? Est-ce qu'on ne va pas me couper la parole, me contredire à chaque phrase ? Pour moi la politique ce sont ces plateaux télé où chacun s'invective, ce sont ces scènes à l'Assemblée nationale où personne ne s'écoute, et j'avais un peu peur de me retrouver au milieu de tout ça. Alors j'ai préparé un « discours », comme si j'écrivais un article détaillant tous les problèmes qui me venaient à l'esprit.

Le Sénat a envoyé un courrier à mon chef d'établissement, afin que je puisse obtenir une autorisation d'absence pour me rendre à l'audition. Dans le courrier, il est dit qu'il s'agit pour le Sénat de témoigner sur « un soutien de l'institution qu'il estime insuffisant ».

Oups. En recevant ça, mon proviseur peut clairement se dire que je vais balancer sur lui, ça me met dans une position un brin inconfortable ! D'autant plus que dans le lycée où j'enseigne alors, personnellement tout se passe vraiment bien donc je n'ai pas trop envie qu'il se sente visé. En revanche, dans certains collègues où j'ai

enseigné quand j'étais TZR<sup>1\*</sup>, des personnels de direction n'étaient vraiment pas un soutien, au contraire. Petit exemple : dans un collège, on m'a affecté à une classe SEGPA<sup>2\*</sup>. Je n'avais jamais enseigné à des SEGPA, j'ai demandé de l'aide auprès d'un adjoint sur les attentes, qui m'a répondu avec un mépris glaçant : « Vous n'aurez qu'à faire du coloriage et du découpage... » Tout est dit.

Le jour J, le 19 décembre 2018, nous étions cinq enseignants, face à une trentaine de sénateurs, pour témoigner de nos difficultés. Ce que j'ai trouvé très bien, c'est que nous avions des profils hétéroclites : enseignants de différentes matières de lycée général, de collège, de lycée pro, mais hélas pas de collègues du primaire. Chacun a pu prendre la parole pendant une dizaine de minutes pour témoigner de son vécu, de ses difficultés, mais également pour proposer des solutions afin d'améliorer la situation alarmante de l'Éducation nationale.

Je me suis énormément retrouvé dans les témoignages de mes collègues. Même sans nous concerter auparavant, nos récits convergeaient pour dénoncer le manque de moyens (classes surchargées, suppressions des accompagnants des élèves en situation de handicap, les AESH\*, et des assistants d'éducation, les AED\*, manque d'infirmières et de psychologues de l'Éducation nationale, les pys EN\*) et le fait que l'institution minimise nos difficultés. Ce qui m'a le plus touché, c'est

---

1. Titulaire sur zone de remplacement.

2. Section d'enseignement général et professionnel adapté.

d'entendre avec quelle émotion mes collègues ont parlé. Des collègues qui veulent bosser, qui veulent aider les élèves, transmettre leur passion, mais qui sont épuisés, qui finissent par ne plus avoir foi en leur métier, alors qu'ils ont tant donné pour lui. Parce qu'au-delà de l'image de profs feignasses<sup>1</sup>, très souvent, ils donnent énormément de leur temps et de leur énergie pour leurs élèves, bien au-delà du travail fait en classe. Ce n'est pas un métier qu'on laisse de côté quand ça sonne, il nous accompagne bien au-delà de l'enceinte de l'établissement.

Puis mon tour est venu. C'était très impressionnant d'avoir tous ces sénateurs face à moi. Même si je suis habitué à être face à un public tout au long de la journée, le rapport n'est pas le même. Ce n'est toutefois pas mon témoignage que je vais vous partager ici, mais celui d'une collègue, Clara F., qui était présente ce jour-là, et dont le récit poignant et édifiant a imposé un silence effaré dans la salle.

J'enseigne les lettres classiques dans une cité scolaire en Moselle, et viens d'une famille exclusivement issue de l'Éducation nationale : ma mère était CPE<sup>2\*</sup>, mon père chef d'établissement et ma petite sœur est professeure d'allemand. J'ai enseigné notamment à Montigny-le-Bretonneux, à Nanterre, et quatre ans au lycée français de Hong Kong, en contrat local. Après le décès de ma mère, je suis rentrée en France mais avais perdu tous mes points, en raison de ce contrat local.

---

1. Lire à ce sujet la partie IX sur le prof-bashing.

2. Conseillère principale d'éducation (NdA).

J'ai été affectée en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+\*) au collège Évariste-Galois de Nanterre, au milieu de la cité Pablo-Picasso, et j'y suis restée deux ans...

J'ai assisté au vol de la voiture du proviseur, au vol à l'arraché du scooter d'un professeur de mathématiques, à la dégringolade de tables dans les escaliers depuis le premier étage, à une dizaine de départs de feu, au jet d'une bombe d'acide sur la grille du collège à la sortie de la récréation.

J'ai partagé mon expérience sur Twitter pour ces raisons, et en raison d'une incivilité : un élève de 3<sup>e</sup>, qui n'était pas le mien, est entré dans les bâtiments avec un bonnet et sa capuche dessus. Au bout de la troisième demande, j'ai pris délicatement son bonnet entre le pouce et l'index pour l'enlever, ce qui a mis l'élève en rage, et il m'a roué de coups. Je suis allée faire cours ensuite. Convoquée dans le bureau du chef d'établissement, j'ai été accusée d'avoir commis une faute : je n'avais pas à porter la main sur les possessions personnelles d'un élève, qui serait alors légitime dans son sentiment d'avoir été agressé. Lors du conseil de discipline, il a écopé d'une exclusion, avec sursis, et me narguait ensuite dans les couloirs.

Contrairement à ce qui a pu être dit, la solution n'est pas dans la répression ni la police dans les écoles, mais dans la prévention. « Ouvrez une école, vous fermerez une prison », déclarait justement Victor Hugo.

Interrogeons-nous sur le langage comme rempart contre la violence. Les élèves sont violents car ils n'ont pas les moyens d'exprimer leur colère avec des mots. La réduction constante du nombre d'heures de français, notamment, ne leur permet pas de se construire

un vocabulaire et une culture pour dire leur mal-être. Le langage représente un rempart contre la violence, et la culture un rempart contre l'extrémisme ; j'y crois. Nous mourons à petit feu de voir se réduire les horaires de notre discipline. Lorsque je suis entrée dans l'Éducation nationale, mes élèves de 6<sup>e</sup> avaient six heures de français par semaine contre quatre heures et demie aujourd'hui. En collège, j'avais huit heures hebdomadaires de latin ; désormais nous sommes heureux lorsque nous en avons quatre. Tout ce que nous n'avons pas le temps de leur dire est aussi un manque à gagner pour eux.

La Réforme du collège de 2016 a été réalisée dans une logique purement comptable : économiser des heures, mais sur quoi ? On hypothèque l'avenir des jeunes ! La Réforme du lycée permet moins aux élèves de progresser et de se cultiver.

Autre problème, le nombre d'élèves par classe : comment, avec 24 élèves par classe – et 20 en REP ou REP+ –, pourrions-nous assurer un suivi individualisé comme préconisé ? Nous n'avons pas les moyens, actuellement, de mettre l'élève au centre, de l'accompagner et de répondre à ses besoins.

Désormais, je suis dans un établissement frontalier, avec de nombreux réfugiés, qui se retrouvent dans une unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants (UPE2A\*) pour suivre, pendant un an, des cours spécifiques de langue. Ensuite, qu'ils connaissent ou non le français et aient rattrapé ou non leur retard, ils intègrent une classe normale. La classe d'UPE2A de mon établissement est en fort sureffectif, et je me demande comment fait ma collègue, seule, pour enseigner à 25 enfants de tous les âges et de toutes les langues.

Certains enfants relèvent des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS\*) mais se retrouvent en classe normale où ils n'arrivent pas à suivre et où les autres se moquent d'eux. Nous n'avons pas assez d'auxiliaires de vie scolaire (AVS\*). Qu'avez-vous fait avec les AVS ? Nous en avons tant besoin ! Nous n'avons pas été formés pour cela : j'ai appris la version latine, le thème grec, la dissertation mais je ne suis pas psychologue, ni éducatrice spécialisée.

Il y a une violence institutionnelle en raison de la précarité et de la paupérisation de la profession, qui envoie un signal fort, dans le mauvais sens, à toute la population française. Une étude de la Fondation Varkey, reprise par la BBC, indiquait que la violence scolaire était liée à la place des enseignants dans la société. Il faudrait arrêter de réduire le budget de l'Éducation nationale, de geler le point d'indice, de recourir aux contractuels et de payer les professeurs au lance-pierre, et supprimer les jours de carence et cesser de penser que les heures supplémentaires sont la panacée. J'enseigne vingt et une heures par semaine et ai en plus une charge de professeure principale. Il ne m'est pas possible de préparer correctement mes heures de cours, de les professer et de corriger les copies : cela revient à plus de soixante heures de travail par semaine ! Certes, des heures supplémentaires sont gérables si vous ne préparez pas vos cours, si vous corrigez peu et si vous montrez des DVD. Si vous voulez que nous fassions du bon travail, donnez-nous-en les moyens<sup>1</sup> !

---

1. L'ensemble des témoignages et le compte rendu du Sénat sont disponibles à l'adresse suivante : [https://www.senat.fr/rap/r18-226/r18-226\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r18-226/r18-226_mono.html)

*Une commission d'enquête sénatoriale... pour rien*

Après nos discours, les sénateurs nous ont répondu. Et j'ai personnellement été très agréablement surpris par leurs réponses. Ils étaient unanimement « ébranlés » et « émus » par nos témoignages. Ils nous ont longuement remerciés, nous ont indiqué que nos récits étaient bien plus parlants que tout ce qu'ils avaient pu entendre sur l'état de l'éducation en France, que notre parole sans filtre était très révélatrice des problèmes au sein des institutions. Certains ont appelé à des mesures fortes pour nous venir en aide, d'autres ont appelé à aller au-delà du clivage droite-gauche pour nous soutenir. Ils nous ont dit qu'ils se souviendraient de nos paroles dans la suite de leurs travaux.

Sur le moment, ça faisait plaisir d'avoir le sentiment d'être entendus. Mais être entendus, c'est une chose, la question est de savoir ce qui sera FAIT.

J'ai cru voir de la sincérité dans l'émotion et l'indignation des sénateurs, mais j'étais certainement trop crédule. Car si nous avons eu le droit au bal des félicitations et aux airs contrits, à part un compte rendu sur le site du Sénat, rien n'a évolué. Rien du tout.

« Quand on veut enterrer une décision, on crée une commission. »

Testé et approuvé, mon cher Clemenceau. Mais au moins, tout cela a finalement montré que le « devoir de réserve » n'avait pas lieu d'être pour les enseignants, et que lorsqu'ils osaient enfin prendre la parole sans crainte de potentielles répercussions, on voyait bien qu'il y avait beaucoup de choses à dire, non ?

Le ministère n'était apparemment pas de cet avis.

## L'ÉCOLE DE LA « CONFIANCE », BLANQUER CONTRE-ATTAQUE

Peu après les événements qui ont déclenché le hashtag #PasDeVague, Jean-Michel Blanquer affirme sur BFM-TV le 22 octobre 2018 :

*« Je sais bien qu'il y a parfois des réalités masquées dans la vie quotidienne de nos élèves et de nos professeurs, il est tout à fait normal qu'elles s'expriment. Ça ne me gêne pas que des gens disent ce qui leur arrive sur le terrain. On se plaint suffisamment des effets négatifs des réseaux sociaux pour ne pas se plaindre quand les réseaux sociaux permettent justement de prendre conscience d'un phénomène. »*

Une déclaration plutôt positive qui laisse croire qu'il soutient cette parole des enseignants... mais un mois et demi plus tard, son projet de loi « Pour une école de la confiance » vient totalement contredire ses propos, et ce dès le tout premier article :

*Art. L. 111-3-1 – Par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative*

## *L'école de la « confiance », Blanquer contre-attaque*

*contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation.*

Quand j'ai lu ça, je n'ai pas tout de suite vu le problème. Mais lorsqu'un projet de loi est rédigé, une « étude d'impact » permet de savoir ce que chacun des articles va concrètement changer. Et voilà ce qui changerait, avec cet article 1 de l'« école de la confiance » :

*Le Gouvernement souhaite inscrire, dans la loi, la nécessaire protection de ce lien de confiance qui doit unir les personnels du service public de l'éducation aux élèves et à leurs familles. Compte tenu de son importance, il serait en effet déraisonnable de s'en tenir à une simple consécration jurisprudentielle. [...] Les dispositions de la présente mesure pourront ainsi être invoquées [...] dans le cadre d'affaires disciplinaires concernant des personnels de l'Éducation nationale s'étant rendus coupables de faits portant atteinte à la réputation du service public<sup>1</sup>.*

Vous vous souvenez du « devoir de réserve » ? Il n'était pas inscrit dans la loi, et pourtant il était utilisé pour faire peur aux enseignants et les dissuader de critiquer l'institution. Eh bien là, avec cet article 1, d'après cette étude d'impact, cela reviendrait à l'inscrire dans la loi.

Forcément, quand ce projet de loi arrive deux mois à peine après #PasDeVague, où des centaines de profs ont

---

1. [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1481\\_etude-impact](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1481_etude-impact)

témoigné des manquements de l'institution, on se dit que l'idée derrière tout ça, c'est bien de pousser les enseignants à se taire, histoire de faire croire que tout va bien.

Ce qui est aberrant, c'est que c'est justement ce hashtag qui a poussé le Sénat à inviter des enseignants pour qu'ils témoignent de leur vécu au sein de l'Éducation nationale... Preuve qu'en utilisant les réseaux sociaux, on peut faire entendre notre voix ! Il y a deux solutions pour éviter un nouveau #PasDeVague : réduire les effectifs en classe, recruter des assistants d'éducation, améliorer les conditions de travail pour tout le monde... ou bien interdire l'expression des enseignants. Apparemment, la deuxième solution est plus simple et certainement plus économique.

En parallèle, les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de l'académie Aix-Marseille ont envoyé un mail pour interdire purement et simplement les réunions d'information à propos de la nouvelle Réforme du lycée à venir :

*Afin d'éviter que ne s'installent, chez nos élèves et leurs parents, des éléments d'information relatifs à la Réforme du lycée et du baccalauréat, tronqués, incomplets voire fallacieux, je vous demanderai de bien vouloir veiller à ce que nos établissements ne puissent accueillir des temps de réunion communs entre enseignants, parents d'élèves et élèves.*

*Sans vouloir aller à l'encontre des droits réglementaires de nos collègues enseignants en termes de réunions d'information syndicale ou de travail autour de ces évolutions, il est important que nous restions*

*L'école de la « confiance », Blanquer contre-attaque*

*maîtres des messages construits à l'intérieur de nos structures.*

*Par ailleurs, si des réunions associant enseignants, parents et élèves se sont déjà tenues au sein de vos établissements à votre insu, voire contre votre gré, je vous remercie de bien vouloir m'en faire part pour notre information.*

*Avec mes remerciements et l'assurance de mon soutien en ces temps difficiles,*

*DB, le DASEN<sup>1</sup>\* des Bouches-du-Rhône<sup>2</sup>.*

La clef est bien là : « Il est important que nous restions maîtres des messages », tout est bien une question de contrôle et de communication de l'information.

À l'antenne de France Culture le 8 janvier 2019, suite à la levée de boucliers concernant cet article, Jean-Michel Blanquer affirme : « Je n'ai aucun problème à faire évoluer l'article 1... Je vais le faire évoluer pour lever le malentendu », chose qui ne sera absolument pas faite. Le projet de loi est examiné au Parlement en procédure accélérée, et adopté dès la première lecture le 19 février 2019. Comme quoi, quand on veut, on peut faire les choses très rapidement dans l'Éducation nationale !

---

1. Directeur académique des services de l'Éducation nationale (NdA).

2. <https://aix.snes.edu/censure-a-l-education-nationale.html> OU <https://diacritik.com/2019/01/14/lettre-ouverte-a-christophe-prochasson-qui-denonce-orban-et-en-meme-temps-se-commet-avec-blanquer/> OU <https://www.neoprofs.org/t121360-le-dasen-13-donne-l-ordre-d-empêcher-la-tenue-de-reunions-entre-les-professeurs-et-les-parents>

Moins d'un an plus tard, trois enseignants du lycée Joseph-Desfontaines de Melle ont été sanctionnés pour leur engagement contre la Réforme du baccalauréat : huit mois de suspension. À Cahors, un autre enseignant a été convoqué au commissariat suite à une manifestation.

En septembre 2022, Kai Terada, enseignant de mathématiques et syndicaliste, est suspendu puis muté d'office à cause de son engagement. Un procès kafkaïen où on ne lui dit jamais clairement ce qui lui est reproché. Voici son témoignage :

J'enseigne au lycée Joliot-Curie de Nanterre depuis seize ans, c'est un lycée qui était classé ZEP <sup>1\*</sup> lorsque j'ai commencé ma carrière (c'était mon premier poste), et c'est ce que je souhaitais car je voulais enseigner en zone d'éducation prioritaire. Je suis militant syndical Sud-Éducation, et j'ai participé à de nombreuses luttes, souvent locales (pour les moyens horaires ou dotation horaire, qui est si importante pour pouvoir mettre en place des cours en demi-groupe, les ateliers, l'aide aux devoirs, etc.), mais aussi nationales (mouvement « Touche pas ma ZEP », grève du bac, mobilisation contre les E3C <sup>2\*</sup>, etc.).

Lorsqu'en mars 2022, le lycée Joliot-Curie a été visé par une « mission d'inspection à 360° », nous étions plusieurs enseignant-e-s à nous en inquiéter car nous avons eu vent de ce genre de missions d'inspection, et nous savions qu'elles débouchaient très souvent sur des procédures disciplinaires. Aussi, avec d'autres collègues, nous avons pris la peine, dès la fin de la mission, de demander à consulter nos dossiers

---

1. Zone d'éducation prioritaire (NdA).

2. Épreuves communes du contrôle continu (NdA).

administratifs. En ce qui me concerne, je l'ai consulté le 30 juin 2022, et il était entièrement vide. Le dimanche 4 septembre, je découvre dans ma boîte aux lettres un arrêté de suspension de quatre mois, sans aucun motif. Je préviens immédiatement mes collègues du lycée, qui se mettent en grève le lendemain, pour exiger ma réintégration et demander les motifs de ma suspension.

Le mardi 6 septembre, *Le Parisien* publie une réponse du rectorat de Versailles suite à la mobilisation qui s'est déclenchée au lycée Joliot-Curie. La mission d'inspection à 360° aurait révélé des tensions au sein du lycée et il lui aurait paru nécessaire de me suspendre pour y ramener la sérénité. À noter que le rectorat a répondu à la presse mais n'a pas jugé utile de répondre à mes collègues grévistes ni à moi-même, principal intéressé de l'affaire. Le jeudi 8 septembre, je suis reçu au rectorat de Versailles par le DRH du rectorat. Malgré mes demandes et l'insistance de mes défenseurs syndicaux, le DRH refuse de me donner des éléments précis qui seraient issus de la mission d'enquête à 360° pouvant expliquer ma suspension. Il argue que, ne s'agissant pas d'une procédure disciplinaire, il n'a pas l'obligation du contradictoire et donc pas celle de me communiquer ces éléments. Il m'annonce une future convocation au cours de laquelle me serait notifiée la décision définitive qui mettra fin à ma suspension (réintégration ou mutation forcée) où je pourrais avoir des explications et pourrait m'exprimer.

Le mardi 13 septembre, j'adresse à M. Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale, un recours hiérarchique. Le mercredi 21 septembre, un rassemblement

a lieu devant le ministère de l'Éducation nationale à l'appel d'une intersyndicale nationale (CGT-FO-FSU-SUD). Je suis reçu en délégation par l'adjointe à la DGRH<sup>1\*</sup> du ministère. Cette dernière se défausse sur le rectorat de Versailles, mais révèle que la mission d'inspection à 360° n'a pas donné lieu à un rapport. Le jeudi 22 septembre, je suis reçu au rectorat de Versailles pour me voir notifier une mutation « dans l'intérêt du service ». Les considérants de l'arrêté de mutation ne font état d'aucun témoignage, procès-verbal, fait daté ou circonstancié. Il se borne à me décrire comme quelqu'un suscitant des tensions dans mon lycée (sans préciser lesquelles), ayant un exercice « anormal » du droit syndical. Et il se conclut par : « Si le comportement et les propos de M. Kai Terada, et comme cela le lui a d'ailleurs été indiqué lors de l'entretien du 8 septembre 2022, ne sont pas constitutifs d'une faute de nature à justifier l'ouverture d'une procédure disciplinaire, sa mutation dans l'intérêt du service apparaît nécessaire pour permettre un retour à un fonctionnement serein de l'établissement. »

Le vendredi 23 septembre, les membres du conseil d'administration du lycée Joliot-Curie sont convoqués à la direction académique de Nanterre pour une restitution orale des conclusions de la mission à 360°. L'inspecteur vie scolaire qui effectue la restitution indique qu'aucun nom n'a été cité au cours des auditions de la mission à 360°. Le lundi 26 septembre, le ministère de l'Éducation nationale m'adresse un courrier dans lequel il « fait droit » à mon recours hiérarchique, admet donc que ma suspension était infondée,

---

1. Direction générale des ressources humaines (NdA).

et décide d'arrêter ma suspension. Sauf que cette dernière s'est arrêtée d'elle-même le jeudi 22 septembre lorsqu'on m'a muté de force. Je reste donc muté « dans l'intérêt du service ».

Depuis seize ans que je travaille au lycée Joliot-Curie, on a toujours eu une équipe incomplète en maths en début d'année sauf une fois (en 2006). Et en général, il faut attendre fin septembre pour espérer voir arriver un-e contractuel-le.

Cette année, avant même ma suspension, il y avait déjà un poste vacant en maths (on le savait depuis juillet).

Quand ils m'ont suspendu, je suppose que le rectorat s'est dit : il vaut mieux le remplacer tout de suite, sinon ça va faire parler. Du coup ils ont immédiatement envoyé quelqu'un. Sauf que comme ils n'avaient même pas pris la peine de prévenir la direction de mon lycée qu'ils me suspendaient, la proviseure a affecté le contractuel sur *l'autre* poste vacant. Et pendant plusieurs jours, il y a eu un quiproquo cocasse entre le rectorat de Versailles et mes collègues grévistes. Mes collègues : « Et en plus, vous n'avez même pas remplacé notre collègue suspendu ! » ; le rectorat : « Mais si on l'a remplacé, on a tout de suite envoyé quelqu'un. » Ils ont fini par se rendre compte de leur erreur et ont envoyé illico une deuxième personne pour me remplacer.

Résultat : on n'avait jamais été aussi vite au complet dans l'équipe de maths à la rentrée depuis au moins dix ans.

Dit autrement, depuis des années, ils n'en ont strictement rien à faire qu'il manque un prof de maths à la rentrée dans un lycée ex-ZEP, mais quand il s'agit de